

MILHARS

BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE



Finances

- Budget eau
- Budget investissement
- Budget fonctionnement
- Trésorerie



Commissions

- Commissions obligatoires
- Autres commissions



Informations

- Mise en place du nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères
- Déchèterie



Cadre de vie

- Environnement



Vie locale

- Le jardin d'enfants
- L' Ecole de Milhars
- Des aides financières pour assurer la conduite de la réception de la TNT
- l' ADMR, un engagement local



Eau

- Travaux
- A.E.P de Milhars



Annexes

- Lettre Famille Lamborelle
- Diagnostic pneu



Infos pratiques



Tout d'abord un grand merci à celles et ceux qui, pendant un ou plusieurs mandats, ont oeuvré pour Milhars. Tous ont consacré du temps au service du village, souvent au détriment de leur vie familiale, des loisirs qu'il n'ont pas pu pratiquer ou de leur vie professionnelle. Pour cela et pour les compétences qu'ils ont mises au service de notre commune, je leur exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Ce nouveau mandat va voir un renforcement important dans l'intercommunalité ou peut être «Territoire» d'ici 2 ans. Le regroupement et le travail en commun sont plus que jamais d'actualité.

L'état nous annonce des baisses importantes des dotations envers les collectivités sur plusieurs années. Nos habitants ne peuvent plus supporter des hausses de contributions, nous devons donc rechercher des économies dans tous les domaines.

Dans ce contexte économique difficile que vous connaissez, nous redoublerons d'énergie pour maintenir la qualité de vie de notre village.

J'espère, au plus profond de moi, que les six prochaines années que nous allons passer ensemble se traduisent par une participation active de toutes et de tous pour le bien de notre commune et de chacun d'entre nous.

Nos actions seront basées par la prise en compte de l'intérêt général en restant à l'écoute de tous.

Toute l'équipe s'est mise au travail pour réussir tous nos projets et surtout un bon vivre à Milhars



Le premier travail de la municipalité a été l'élaboration du budget communal 2014 à partir des éléments de gestion et de trésorerie 2013.

Trois budgets réglementaires ont été construits : celui de l'eau, celui du fonctionnement et celui de l'investissement. Suite aux recommandations de la Trésorerie de Cordes qui valide nos propositions budgétaires, nous avons pris en compte la baisse des dotations d'Etat, l'endettement, la baisse des subventions départementales et la nouvelle situation créée par l'adhésion à l'Intercommunalité de la 4C (Communauté de Communes du Cordais et du Causse).

Nous avons pris en compte la perte de recettes provenant des logements du presbytère qui n'ont pu être reloués dans l'état laissé par les locataires.

A partir de ce constat où les dépenses restent élevées par rapport aux recettes, nous avons demandé à l'Association des Maires du Tarn de faire un audit financier et de nous faire des propositions d'amélioration de la trésorerie pour 2015/2017. Leur étude (sans coût pour la commune) nous sera communiquée en Octobre et nous permettra de mieux connaître les limites d'engagement des dépenses en Investissement et les possibilités de recettes.

Pour les recettes, nous n'avons pas pris en compte la vente des terrains des Grailhettes bien qu'une promesse d'achat ait été signée et un permis de construire déposé ; ce projet devrait se concrétiser en fin d'année. Les travaux d'accès à la maison de vie dont la construction va démarrer seront réalisés par la commune et feront l'objet d'une facturation à la 4C. Cette construction destinée au « service à la personne » est totalement prise en charge par la 4C (bâti et fonctionnement). L'équilibre du budget général 2014 n'a pu être résolu que par la hausse de 2% des taxes en vigueur. (Les taux restant très en dessous de ceux de la moyenne des communes françaises similaires)

BUDGET EAU

103 227€

Ce budget est plus facile à élaborer aussi les investissements prévus ne sont pas remis en cause; notamment celui de l'alimentation complémentaire du château d'eau à partir des nouveaux forages du Parc. De nombreuses interventions d'entretien du réseau sont prévues par le personnel communal.

BUDGET INVESTISSEMENT

65 997€

A partir des conseils du Trésorier de Cordes, le maximum de travaux devront être entrepris en régie municipale et le restant de trésorerie réservé à l'achat de matériaux. C'est ce qui a été fait lors de la réfection du mur dans la côte du château, en juin.

Les travaux d'éclairage public qui sont réalisés en prestation, seront reportés en 2015. La cabine téléphonique extérieure à l'office de tourisme qui a un caractère obligatoire, sera réalisée en fin d'année.

Parmi les économies à réaliser, une réorganisation du parc des matériels roulants a été entreprise par la vente et l'achat de matériels d'occasion. Ces nouveaux engins pouvant mieux répondre aux besoins d'entretien de la voirie et de leurs abords.



BUDGET FONCTIONNEMENT

191 582€

70% des charges du budget sont incompressibles et essentiellement dues aux charges du personnel que nous devons amener au bout de leur carrière et aux charges financières liées à l'endettement. En ce qui concerne les recettes, nous avons perdu les loyers des logements du presbytère qui n'ont pas été rendus en état par leurs locataires; cela oblige la commune à reprendre l'habitabilité pour les louer en 2015. Seuls 2 logements sont actuellement en location: à l'école (qui sera libéré en Novembre 2014 et qui devra être remis en état) et à l'office de tourisme.

TRÉSORERIE

La commission finances de la commune s'est réunie le 3 juin 2014 et reste à votre disposition pour toutes précisions chiffrées que vous souhaiteriez. (Voir liste des membres de la commission dans la page qui présente les commissions municipales). Nous vous tiendrons informés de la situation financière pour 2015 dans le prochain bulletin municipal.

La commission finances de la Mairie de MILHARS

Délégué syndicat intercommunal AGEDI (logiciel gestion de budget)

Bernard Vendrely

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission des appels d'offres

Elus : Pierre Paillas, Michel Bories, Gérard Pietrement, David Maslin, Sylvie Gravier et Jaime Gil.

Référent : Pierre Paillas.

Commission liste électorale

Elus : Michel Bories et Camille Lavi.

Référent : Michel Bories.

Commission impôts

Titulaires : Bourdoncle J.Claude, Bories Michel, Alcouffe Marceau, Gravier Sylvie, Marion J.Paul et Estivals Marie Héléne de Mouzies Panens.

Suppléants : Raygade Hubert, Bordes Gisèle, Lachèze Pierre, Mas Magali, Pietrement Gérard et Galan Jacqueline de Lacapelle Ségalar.

Consultants élus : Vendrely Bernard.

AUTRES COMMISSIONS

Commission finances

Elus : Bernard Vendrely, Jean Paul Marion, Pierre Paillas, Camille Lavi, Michel Bories, Sylvie Gravier et Jaime Gil

Référent : J. Paul Marion, Suppléant : Pierre Paillas,

Secrétaire : Claire Elie

Commission eau assainissement

Elus : Pierre Paillas, David Maslin, Michel Bories, Magali Mas, Sylvie Gravier et Gérard Pietrement.

Agent technique : Christian Raygade.

Non élus : Rémi Lebrun, Claude Bou

*Commission ordures ménagères et mini déchetterie**

Elus : Claudie Carcanague, Gérard Pietrement, Michel Bories, Sylvie Gravier.

Non élus : Alain Péries.

Référent : Claudie Carcanague.

Commission des travaux et régie municipale

Elus : Pierre Paillas, Jaime Gil, Gérard Piétrement, David Maslin.

Référent : Pierre Paillas

*Commission urbanisme**

Elus : Jean Paul Marion, Jaime Gil, Bernard Vendrely, Pierre Paillas, David Maslin, Sylvie Gravier.

Référent : Pierre Paillas, Suppléant : J. Paul Marion.

*Commission voirie**

Elus : Pierre Paillas, Claudie Carcanague, Sylvie Gravier.

Référent : Pierre Paillas.

*Commission culturelle et évènementiel**

Elus : Michel Bories, Gérard Piétrement, Magali Mas, Pierre Paillas, Sylvie Gravier, Claudie Carcanague.

Référent : Sylvie Gravier, Claudie Carcanague.

*Commission cadre de vie , Environnement et tourisme**

Elus : Pierre Paillas, Camille Lavi, Sylvie Gravier, Bernard Vendrely, David Maslin, Jaime Gil, Magali Mas, Claudie Carcanague, Gérard Piétrement.

Non élus : Elodie Astoul.

Référent : Sylvie Gravier.

Commission sociale

Elus : Claudie Carcanague, Magali Mas, Camille Lavi, Pierre Paillas.

Non élus : Gisèle Molinier, Mado Vallin.

Référent : Claudie Carcanague.

*Commission structure éducative**

Elus : Camille Lavi, Magali Mas, Bernard Vendrely, Pierre Paillas.

Référent : Camille Lavi.

Commission communication

Elus : Camille Lavi, Claudie Carcanague, Sylvie Gravier, Jean Paul Marion, Bernard Vendrely, Pierre Paillas.

Non élus : Rémi Durand, Elodie Astoul, Mme Solignac.

Référent : Bernard Vendrely.

** Ces commissions sont ouvertes aux non élus dans la limite de deux personnes. S'adresser à la Mairie.*



MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Un peu d'histoire : Au 1^{er} janvier 2013, les Communautés de Communes du Causse NordOuest et du Pays Cordais ont fusionné pour former la 4C (Communauté de Communes du Cordais et du causse). Le nouveau Conseil Communautaire a validé la prise de compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers inscrite dans les statuts de la collectivité. L'objectif est que tout habitant qui bénéficie d'un même service sur le territoire de la 4C bénéficie d'un même taux de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la collecte est donc organisée en régie par la 4C sur l'ensemble des 18 communes. Ce système homogénéise le service entre les communes rurales adhérentes et rétablit une certaine équité en terme de collecte entre les riverains d'une même commune.

A Milhars, le nouveau principe de ramassage des déchets était en place mais seulement partiellement sur cinq points de regroupement : Saulieu, Prunelle, Les Landes et Grézelles. Dès notre prise de fonction, nous avons été obligés de le généraliser à l'ensemble du bourg à compter du 9 juin 2014. Cette décision s'imposait à nous de

fait ; Milhars avait validé ce nouveau dispositif en 2013. D'autre part, notre ancien système de collecte de porte à porte ne respectait pas les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Dans un premier temps nous avons retenu sept nouveaux points de regroupement : entrée du cimetière, l'arrière de la salle des fêtes, l'Escole, le Péchadou, le parking du Ségalar, l'entrée de la déchetterie (accessible en permanence) et la Croix de la cave. Chaque point de regroupement a été équipé d'un conteneur à couvercle gris pour les ordures ménagères et d'un container à couvercle jaune pour le tri sélectif. Seul un point de regroupement est équipé d'une colonne de verre, il s'agit de l'arrière de la salle des fêtes.

Ces emplacements ont été déterminés en tenant compte de la répartition des riverains dans le bourg, en essayant d'offrir une proximité de service maximale à tous. Nous avons dû prendre en compte les contraintes engendrées par l'utilisation d'un véhicule poids lourds

(19T) en terme de respect de notre voirie et des contraintes de circulation. La sécurité des agents et des riverains a également été prise en compte.

Nous sommes allés à la rencontre des Milharsaises et des Milharsais pour présenter le dispositif et les emplacements des sept nouveaux conteneurs.

A cette occasion, nous avons également fait un rappel des règles de tri sélectif et à cet effet, chaque foyer a reçu un « sac tissé de 40 litres » à vider directement dans le conteneur à couvercle jaune et un aide-mémoire qui rappelle les consignes de tri. Les sacs plastiques jaunes ne seront donc plus distribués par la mairie.

Nous sommes restés à votre écoute; nous avons entendu vos réflexions, vos souhaits, parfois votre mécontentement et nous avons essayé d'y répondre au mieux. Pour cela nous avons été aidés par notre correspondant 4C en la personne d'Aurélie Dalmon. Nous avons ainsi obtenu 3 emplacements supplémentaires (au Pré du Ruisseau, sur la D600 au croisement du chemin de Buffières et dans la côte de la Garrigue), deux autres emplacements sont en négociation.

Après trois mois d'existence, ce nouveau dispositif fonctionne de manière satisfaisante mais rien n'est figé; nous sommes ouverts à toute proposition visant à améliorer le système et à faciliter notre quotidien.

Notre prochaine étape est de bétonner l'emplacement des conteneurs afin de les sécuriser (prise au vent, facilité d'accès pour les agents de la 4C mais aussi pour les utilisateurs) et de les intégrer dans l'environnement (plantations, barrière bois autour ...)

Ces emplacements vont être prochainement équipés de panneaux d'informations réservés à la vie de la commune.

Nous sommes en contact avec la société TRIFYL pour la création d'une mini déchetterie.

Là aussi, la commune s'est engagée à faire les travaux de génie civil ainsi que la pose de la clôture, en régie. A ce jour, nous attendons de rencontrer les responsables des ressources humaines pour arrêter quand et comment nous ouvrirons cette mini-déchetterie au public.

La commune n'engage aucun financement pour équiper cette structure. Elle n'offre que sa main-d'œuvre, les matériaux étant pris en charge par la société TRIFYL.

Mais en attendant cette réalisation, l'ancienne déchetterie fonctionne toujours selon l'arrêté municipal du 10 octobre 2008 (ci-joint page suivante).

Nous comptons sur vous pour respecter et faire respecter ce lieu, sinon, nous pourrions être contraints de le fermer définitivement.



Département du TARN
Arrondissement d'ALBI
Canton de VAOUR
Commune de MILHARS
81170

ARRETE MUNICIPAL

OUVERTURE et UTILISATION DE L'ESPACE de PROPRIETE MUNICIPALE

En séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2008, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des présents l'arrêté suivant.

ARTICLE 1^{er} : PUBLIC CONCERNE.

L'espace de propriété municipale est propriété de la Commune et à ce titre il est **EXCLUSIVEMENT RESERVE** aux habitants (permanents et saisonniers de la Commune de Milhars).

ARTICLE 2 : OUVERTURE.

L'ouverture au public (habitants de Milhars) se fera, barrière ouverte :

- le **SAMEDI MATIN** de 8h à 12h.
- Le **LUNDI** de 8h à 16h30.

ARTICLE 3 : CONTENEURS DE DEPANNAGE.

2 conteneurs de dépannage , l'un pour les ordures ménagères, l'autre pour le tri sélectif seront positionnés devant l'entrée, pour permettre aux familles qui ne pourraient utiliser le ramassage municipal de venir déposer leurs déchets (dans des sacs fermés et appropriés) à leur convenance.

ARTICLE 4 : APPLICATION DE CET ARRETE.

Toute effraction constatée à cet arrêté sera passible de l'amende prévue pour les contravention de 1^{ère} classe.

Le **MAIRE**, le **CONSEIL MUNICIPAL**, le **SERVICE TECHNIQUE** et la **GENDARMERIE** seront chargés de cette application.



Le Maire,

Jean-Pierre BARRAU

Lundi
Monday
Mardi
Mardi

2 Mardi
Tuesday
Mardi

3 Mercredi
Wednesday
Mercredi
Mercredi

4 Jeudi
Thursday
Jeudi
Jeudi

5 Vendredi
Friday
Vendredi
Vendredi

TOUS LES JOURS, JE TRIE

ET VOUS, TRIEZ-VOUS ?

www.trifyl.fr

FONCTIONNEMENT D'UNE MINI DÉCHÈTERIE

Une déchèterie est sous la responsabilité d'un gardien. Celui ci est le maillon nécessaire entre l'utilisateur trieur et la filière de valorisation. Il garantit la qualité du geste de tri, répond aux questions des usagers et assure les enlèvements en fonction du remplissage des bennes. Un règlement intérieur de chaque équipement régit son bon fonctionnement (matériaux acceptés, quantités, tarifs...).

Pour faciliter le tri par les utilisateurs de la déchèterie, les déchets acceptés sont symbolisés par des pictogrammes à proximité des bennes ou conteneurs :

Tous les habitants des communes adhérentes à TRIFYL, directement ou au travers d'une intercommunalité de collecte, ont accès gratuitement pour leurs propres déchets dans la limite de 2 apports par jour et dans des quantités raisonnables.

Les professionnels (artisans, commerçants, industriels, agriculteurs, administrations, collectivités...) ne peuvent accéder aux sites de Trifyl sans avoir auparavant payé un droit d'accès.

Ce droit d'accès est matérialisé par une vignette. Ils sont soumis à un tarif différent selon le matériau déposé et le coût de valorisation de celui ci.



ENVIRONNEMENT

L'aventure du fleurissement continue à Milhars !

Notre beau village s'est redonné des couleurs au Printemps grâce à Christian et Jean Claude et aux nombreux bénévoles qui ont participé avec enthousiasme au nettoyage du village et aux nouvelles plantations. Merci à tous.

Lors de sa visite du 26 juin 2014, le Jury départemental des « Villes et Villages fleuris » a été fortement impressionné par la propreté et la qualité des espaces paysagers de Milhars : Saulaie, Verger, Traversée du village par la D600 et Vieux Village et nous a félicités. Cela doit nous encourager à poursuivre nos efforts.

Bien sûr, l'été fut frais et pluvieux et si les plantations en ont bénéficié, les dites « mauvaises » herbes aussi !! C'est la loi de la nature, et nous devons nous mobiliser et partir en groupe et avec bonne humeur à l'attaque des indésirables.

Les projets : de nouvelles plantations à l'automne, la création de voies vertes pour circuler à pied dans toute la commune, une meilleure gestion de l'arrosage avec l'utilisation d'un forage, un sentier botanique dans Bonnan, la poursuite de la fête de l'osier et l'organisation d'une autre animation...

Le fleurissement, c'est :

- L'amélioration du cadre de vie pour tous les Milharsais
- Un label de qualité et un symbole pour l'accueil des touristes
- La création d'une identité et d'une image positive pour Milhars incluant qualité du fleurissement, respect de l'environnement, respect des espaces naturels, de la faune et de la flore, préservation de la biodiversité...

Mais ce sont aussi des moments de partage, de convivialité, de rencontre entre générations, de lien social.

MERCI

*à tous ceux qui croient en Milhars et à son développement et
DISONS LE AVEC DES FLEURS !*



Plaques en grès décorées et émaillées

Afin de faciliter les besoin de chacun, pour la rentrée 2014 nous avons le projet d'habiller les murs de notre village de plaques en grès décorées et émaillées sur lesquelles seront inscrits les noms des rues et ce avec la participation des enfants de l'école.

Nous allons rechercher les noms existants et parfois oubliés (n'hésitez pas à nous faire part si certains se rappellent à votre mémoire) et nous en créerons de nouveaux avec les propositions des riverains pour les rues n'ayant reçu aucun baptême.

Chaque habitation recevra également un numéro (en grès) La réalisation de ce projet se déroulera en partie à l'école tout au long de l'année scolaire, tandis que toute la partie technique et les cuissons seront dirigées par Magali Mas à L'atelier de céramique du village. Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Parcours de santé

Un parcours de santé ou parcours sportif est une promenade sportive rythmée par un ensemble d'activités, généralement dans un cadre naturel ou un parc urbain.

L'utilisation d'un parcours sportif :

Des usages sont assez différents en fonction du public. En effet, le sportif occasionnel n'aura pas les mêmes besoins que les militaires ou sportifs de haut niveau. Pour cette dernière catégorie les ateliers «haut» sont plébiscités (échelle horizontale, mur d'escalade...) par contre pour le sportif occasionnel il faut privilégier les ateliers bas et faire respecter un ordre d'implantation afin de ne pas provoquer de traumatismes physiques. Il est important que le corps soit échauffé sur les premiers ateliers pour ensuite durcir l'activité sur les ateliers suivants et finir par les ateliers d'étirement. Si cet ordre est respecté, tous les publics peuvent pratiquer en toute sécurité et garder une hygiène de vie.



LE MUR DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal a réagi instantanément à l'éboulement du mur du Château:

- Contact avec les propriétaires, la gendarmerie, les pompiers et les assureurs.
- Sécurisation du site par les employés municipaux

Nous avons ensuite rencontré à plusieurs reprises la Famille Lamborelle afin de suivre l'évolution des démarches qu'ils ont engagées pour la reconstruction du mur. Par un courrier de septembre, ci-joint en Annexe, la Famille Lamborelle nous informe des démarches réalisées et des démarches en cours

LE JARDIN D'ENFANTS

Le Jardin d'Enfants a été créé en 1996 sur la volonté municipale. Il est géré par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Milhars. Le Jardin d'Enfants est en sorte « une pépinière » pour l'école qui légalement ne prend pas les enfants de moins de 4 ans.

Les enfants peuvent être inscrits à partir de 20 mois jusqu'à 4 ans, dans cette structure qui peut accueillir jusqu'à 14 enfants par jour. 3 salariées y travaillent à 3/4 temps sur l'année :

- Isabelle CASSAN (responsable depuis septembre 2002)
- Camille LAVI (coresponsable depuis septembre 2004)
- Amélie LACOMBE (CAE, octobre 2013)
- Nathalie FOURES intervient les mercredis après-midi.

Le Jardin d'Enfants fonctionne grâce aux subventions de la CAF et de la 4C.

Il est ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30, hors vacances scolaires.

Téléphone : 05 63 56 30 11

Le Jardin d'Enfants de Milhars est une structure d'accueil petite enfance créée il y a une quinzaine d'années pour sauvegarder l'école primaire du village. Celle-ci était menacée de fermeture car elle ne pouvait pas recevoir les enfants de moins de 5 ans. Ces derniers étaient alors scolarisés dans l'école maternelle de la commune du département voisin, à Varen dans le Tarn-et-Garonne. Mais ces enfants ne réintégraient pas l'école de leur village lors de leur passage en CP.

De nouvelles habitudes étaient prises : difficile de quitter les nouveaux petits copains, les parents s'étaient adaptés au fonctionnement de l'équipe enseignante... et l'école de Milhars se vidait progressivement.

Un repérage très exhaustif des besoins a permis de constater que les nouveaux habitants, en reconversion professionnelle ou en recherche d'un nouveau mode de vie se heurtaient à l'absence de mode d'accueil pour leurs jeunes enfants sur le territoire. L'idée d'offrir un nouveau service sur la commune a donc été évoquée et le projet d'une structure d'accueil en complémentarité de l'école fit son chemin.

L'agrément « jardin d'enfants » correspondait vraiment à la réalité locale. Avec une capacité d'accueil de 12 places, pour des enfants de 2 à 5 ans, cette structure innovante a pris son envol tout doucement dans des locaux intégrés à ceux de l'école, et aménagés par la commune. Une petite équipe de trois salariées, professionnelles de la petite enfance, assure l'accueil au quotidien, en coresponsabilité avec l'association des parents d'élèves, gestionnaire et employeur.

Aujourd'hui, le Jardin d'enfants accueille des enfants de plusieurs communes voisines; les parents sont attirés par le fonctionnement particulier de cette structure collective de petite taille, rassurante et familiale, qui, non seulement offre une transition en douceur avant l'entrée à l'école, mais vit au rythme des événements de ces petites communes rurales où résident les familles.

Enfants, parents, professionnels participent par exemple aux journées « jus de pommes », créent des manifestations et soirées festives (fête de l'école et du jardin d'enfants...) Ce lieu est un vecteur de liens sociaux et de solidarités entre parents, souvent isolés dans des communes situées aux confins de deux départements, dont l'activité économique et sociale est intimement liée.

C'est donc en partie, grâce à l'activité du Jardin d'enfants que l'école de Milhars est toujours maintenue.





L'ÉCOLE DE MILHARS

L'école de Milhars, sous la direction de Mme CONQUET Muriel (enseignante) et accompagnée par Mme FOURES Nathalie (présente les 5 matinées), comptabilise 15 élèves pour cette année scolaire 2014 /2015, répartis de la Moyenne Section au CM1. La compétence école des écoles de Milhars, Cordes, Vaour et Penne relève de la 4C. Pour la deuxième rentrée scolaire, l'école de Milhars applique la réforme des rythmes scolaires. Ces derniers sont les suivants :

- Lundi et mardi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30
- Mercredi : 9h – 12h
- Jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 15h
- Jeudi et le vendredi, de 15h30 à 16h30, les NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques) sont mises en place avec divers ateliers : sport, anglais, théâtre, cirque, escrime.

L'école de Milhars fait partie des écoles du RER (Réseau Ecoles Rurales de Cordes).

De nombreuses activités sont organisées par et pour les élèves :

- Goûters collectifs et autres manifestations avec le Jardin d'enfants
- Rencontre avec les 2 autres classes uniques du réseau, rallye orthographe, 3 séances de cinéma avec Ecole et cinéma, activités sportives (triathlon, course longue, piscine, ...)
- Voyage scolaire d'une semaine prévu à Paris pour cette année scolaire
- Loto, kermesse, ...
- Projet en lien avec la mairie (numérotation des rues...).
- Les repas de la cantine sont actuellement fournis par la cuisine collective de Fontbonne.
- L'entretien des locaux, la cantine et la garderie sont assurés par Annie CANTALOUBE.
- Les élèves peuvent réaliser tous ces projets grâce au soutien de la mairie, de la 4C et des habitants du village de Milhars.

DES AIDES FINANCIERES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

Les aides financières

L'aide financière est destinée à assurer la continuité de la réception des services de télévision autorisés à être diffusés par voie hertzienne terrestre, lorsque cette réception est interrompue ou perturbée :

- Par des émissions étrangères,
- Par la mise en œuvre de décisions du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Pour continuer à recevoir les programmes de la TNT, les téléspectateurs résidant dans les zones concernées, peuvent bénéficier d'une aide financière, à hauteur des dépenses engagées, pour faire réorienter leur antenne râteau ou passer à un autre

Les aides financières

Seuls les téléspectateurs réunissant les conditions suivantes peuvent bénéficier de l'aide financière.

1. Le foyer qui fait la demande se situe dans une commune répertoriée par l'ANFR comme affectée par un changement de fréquences.
2. L'antenne de toit de type râteau, individuelle ou collective, est l'unique moyen pour recevoir la télévision (pas de réception par câble, ADSL ou parabole).

Comment obtenir les aides ?

Le téléspectateur doit réaliser les travaux et remplir un formulaire d'aide dans un délai maximum de quatre mois soit avant

mode de réception de la télévision.

Son montant est plafonné à 120 € TTC pour une réorientation d'antenne et à 250 € TTC pour un changement de mode de réception (satellite, ADSL...).

Toutefois, lorsque les décisions du CSA ont pour objet d'éviter des perturbations liées à des émissions étrangères, l'aide financière ne prend pas en compte la réorientation de l'antenne râteau. Il traite uniquement le changement du mode de réception et n'intervient que pour les résidences principales.

3. Après plusieurs jours, il s'avère impossible de rétablir la réception des programmes malgré une recherche et mémorisation des chaînes.

4. Il faut apporter la preuve du paiement de la contribution à l'audiovisuel public ou être en mesure de justifier de son exemption. L'aide est accordée sans condition de ressources.

le 23 janvier 2015. Ce formulaire doit être certifié par un professionnel antenniste et accompagné de l'original de la facture,

Pour obtenir le formulaire de demande d'aide :
Appelez le : 0 970 818 818 - www.recevoirlatnt.fr

L'ADMR, un engagement local

Un peu d'histoire

Notre association a été créée le **15 AOUT 1952**, à l'initiative des habitants pour répondre aux besoins de la population. Il s'agissait, certes, de soutenir la population locale en la soulageant de certaines activités domestiques, en assurant l'accompagnement des enfants mais aussi de créer de l'emploi. Les premiers bénévoles ont participé à la mise en place de services qui ont facilité la reconstruction du pays.

Dans le Tarn les premières associations ADMR ont été créées à partir de 1946 ; 68 ans d'histoire et un réseau ADMR qui a fortement évolué. Les services, d'abord orientés vers les familles, se sont progressivement tournés vers le soutien des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Partant du principe que l'histoire est un éternel recommencement, la préoccupation des familles revient aujourd'hui en force.

A l'ADMR la notion de proximité est fondamentale et est à la base du projet associatif. Les associations sont gérées par des bénévoles bien implantés dans le territoire. Pour qui souhaite une information ou un service la proximité du bénévole est rassurante ; le service ou les informations que l'on souhaite sont disponibles auprès de son voisin.

Des missions auprès de tous

- **Permettre à tous de mieux vivre à domicile** avec l'aide et les soins de professionnels de l'intervention recrutés et dirigés par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité et à l'**écoute** de l'évolution des besoins.
- Aider en favorisant l'**autonomie** de chaque personne aidée.
- Offrir des solutions à chacun afin de **mieux vivre au quotidien**.
- Encourager la participation de tous pour développer des **liens solidaires** et l'**animation locale**.
- Participer au **développement local** par la **création d'emploi**.

Des services pour tous

Célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie

Familles fragilisées : accident, décès, maladie des enfants ou des parents, situations précaires...

Familles nombreuses, grossesse, grossesse difficile, naissance

Personnes âgées fragilisées

Personnes handicapées

Des services adaptés

Ménage

Repassage

Accompagnement

Petit entretien et bricolage

Jardinage

Garde d'enfants à domicile

Garde de jour et de nuit

Etc

Président : Pierre LACHEZE
Renseignements au 05. 63. 45. 17. 31



EAU

TRAVAUX

Refection du mur sur la petite route qui mène au château

Depuis déjà quelque temps, une bonne partie du mur qui borde la route risquait de s'ébouler à tout moment. Afin d'éviter des accidents graves aux habitants avoisinants, ou aux visiteurs, nous avons été amenés à réaliser des travaux assez importants. C'est donc en mai 2014 qu'il a fallu démonter entièrement cette partie de mur pour la reconstruire en la renforçant, et ce, dans un délai plus court que prévu afin de limiter au maximum les gênes occasionnées pour la circulation. Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux (190 heures) pour limiter les coûts de cette opération.

Réseau d'eau

Installation de compteurs de secteurs, fabrication de niches pour vannes de conduite d'eau afin de faciliter la recherche de fuites. Mise en place de ces installations par les employés municipaux et les membres de la commission eau assainissement.

Petit entretien des routes goudronnées du village

Comme chaque année, des travaux d'entretien ont été réalisés également par les employés communaux pour des petites réparations de rebouchage. Il a fallu quand même quelques 2200 litres de goudron et 24 tonnes de gravier et ceci pour les deux jours et demi de travail.

Préparation du terrassement pour le chantier « Maison de vie »

Les travaux ont commencé début septembre, également par les employés communaux pour la préparation des accès au terrain, afin de démarrer au plus vite la construction par les entreprises concernées .

Terminaison de travaux d'eau pluviale au carrefour de la D600 vers Montrouzier



ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MILHARS

La commune de Milhars utilise les deux puits de Lizoule situés en bordure de l'Aveyron dans les alluvions du confluent du Cérou et légèrement en amont du barrage hydroélectrique de Lexos Le Bas.

Les eaux pompées et chlorées sont stockées dans un réservoir situé à 190 m au dessus du hameau de Bournazel avant d'être distribuées par un réseau de canalisations. Les besoins varient de 80 à 200 m³ journaliers en période estivale de grande fréquentation (résidences secondaires et camping compris).

Les eaux souterraines ont apparemment une double origine avec de grandes variations de conductimétrie : de 300 μ S pendant les hautes eaux de l'Aveyron à plus de 800 μ S en étiage. Ces variations qualitatives traduisent le drainage et le mélange dans la nappe fluviale d'eaux issues d'aquifères à forte dureté (TH : 34.5 -TAC : 32), fortement bicarbonatés calciques, provenant des circulations karstiques issues du causse de Moncrabous voisin. La densité périodique des colonies bactériennes mal neutralisées par la chloration pousse la collectivité à abandonner ce site d'exploitation, le puits étant situé dans une zone souvent inondée, difficile à protéger dans le cadre de la procédure des périmètres de protection en cours d'élaboration (fossés de route et habitations sans assainissement individuel efficace).

Historique

Le projet d'implantation de forages de **COMBESOURBIE** (AEP de MILHARS) a été proposé en 2005 (voir rapport ATEK 2005 et CG81 - Conseil Général Service de M.Mathieu) pour pallier à l'abandon des puits de **LIZOULE**, actuellement exploités, mais impossible à protéger (zone inondable de l'Aveyron proximité de la route et de la voie ferrée) dans le cadre de la procédure des Périmètres de Protection engagée par l'A.R.S (Agence Régionale de la Santé) et la Commune.

C'est sur proposition de l'hydrogéologue agréé J. REY qui déterminait un plan d'épandage pour l'exploitation agricole intervenant sur les parcelles voisines de Combesourbie, que le projet reprit en amont du site historique de la source du **LAVOIR** (rives du Cérou) dont les analyses présentaient un réel intérêt. Ce site, par ailleurs inexploitable (inondé par le Cérou), attirait l'attention sur la qualité de l'aquifère karstique du plateau de **CANTEGREL** uniquement occupé par un couvert forestier.

Il fut confié à l'ATEK la mission de documenter la zone karstique des calcaires du Lias, et de coordonner un projet de reconnaissance de l'aquifère par forages, en amont de la couverture alluviale de la terrasse occupée par les parcelles cultivées de Combesourbie.

Les étapes

Avec l'accord et l'étroite coopération des propriétaires des parcelles **MM. BRASSAC** et **MASLIN**, de l'exploitant agricole **M. BOURDONCLE**, des campagnes de travaux se sont succédées avec l'aide financière du Conseil Général du Tarn et de l'Agence de Bassin Adour-Garonne. Les forages ont été réalisés par l'entreprise **SOGAMA**

de St. Etienne de Tulmont (82).

1. Forages de 2006 : avec l'ouvrage **FM1** dans l'axe de la vallée sèche de Combesourbie (prof. : 75 m) et **FM2** dans le hameau (prof. 82 m), ce dernier présentant un débit testé intéressant (5 m³/h), mais non exploitable par l'AEP en raison de la proximité des habitations. Ils furent conservés comme piézomètres et exploitation privée.

2. Forage de 2007 : avec l'ouvrage **FM3** de 86 m de profondeur, situé en lisière de la zone forestière, testé avec un débit critique de 4 m³/h.

3. Forage de 2008 : avec l'ouvrage **FM4** de 108 m, même situation que le précédent, et un débit critique testé à 2.5 m³/h

4. Campagne de pompage sur FM3 et FM4 en période d'étiage se révélant insuffisante pour l'alimentation de la Commune de MILHARS. Les analyses se sont révélées compatibles avec les normes d'utilisation publique.

5. Campagne de prospection géophysique de 2012 sur les parcelles agricoles des propriétés **BRASSAC** et **MASLIN** (757612941996) par **CALLIGE**. Les méthodes EM 343 et des panneaux électriques permirent de proposer, à partir des images de prospection, deux points d'exploration par forage **A** (parc. 1294) et **B** (parc. 1296).

6. Forages de 2013 : avec les deux ouvrages **FM5** de 91 m de profondeur (sur le pt. A) et **FM6** sur le pt. B également de 91 m.

Les gaines électriques et d'exhaure ont été mises en place en octobre 2013 avant la mise en culture.

Le projet 2014

Les forages réalisés en été 2013 seront équipés par le **service technique municipal** et testés par l'ATEK en **période d'étiage** après les récoltes des parcelles agricoles.

- Equipement de chacun des forages **FM5** et **FM6** avec mise en place par les employés municipaux et l'équipe commission de l'eau que je remercie pour le travail qu'ils nous apportent, des pompes immergées en 3" et exhaure en PE 40mm.

Tubes de mesure en PE 32 mm lestés inox indépendants. Finition des têtes de forages et leur nivellement.

Pose de l'évacuation des eaux d'exhaure (tuyau PE en 63 mm de 400 m dirigé vers la combe du lotissement municipal-réserve incendie).

- Nettoyage et développement par pompage de 8 heures.

- Tests de pompages :

- **essais des forages par paliers de 1 heure** (4 à 5 paliers séparés par une heure de repos) et détermination de leur débit critique ;

- **essais de longue durée (72h)** avec observations croisées sur les forages et suivi des forages voisins (FM1 à FM4). Surveillance du piézomètre (forage opposé voisin) par enregistrement avec capteur de pression enregistré) et de la conductivité/turbidité sur l'exhaure.

- **Rapport de fin de travaux d'essais :**

Les fiches GESFORBRGM de terrain seront éditées et les interprétations des pompages

d'essais donneront lieu à la détermination des caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère.

Il est à prévoir une série d'analyses bactériologiques et chimiques de type C1 (labo. départemental CG81) pour 4 forages pour 1500€.

Une réunion sur le terrain préparée par l'envoi des rapports de fin de travaux présentera les acquisitions des diverses campagnes aux Services départementaux et à l'ARS afin de déterminer une stratégie d'exploitation de l'aquifère (choix des forages) et de préparer les travaux de détermination des périmètres de protection du futur site AEP de la Commune de MILARS.

Résultat de la mesure: 606.62 m

Terminer

Réservoir AEP

F6

F5

PE 63mm : rejet des essais

essais des forages F5 et F6 (été 2014)

Château de et à
MILHARS
81170 Tarn
France

Liège, le 22 août 2014

Monsieur le Maire,

Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Voici cinq mois que la muraille du Château s'est effondrée. Le travail est fastidieux mais le plan de reconstruction avance chaque mois.

Une réunion s'est tenue le 4 juillet 2014 à la mairie, en présence de Mme CARCANAGUE, Mr GIL, Mr MARION, Mr MASLIN et Mr PAILLAS, afin d'établir d'un commun accord la chronologie de restauration des lieux.

Selon les recommandations de Monsieur Gironnet, Architecte en chef des Bâtiments de France de la région Midi-Pyrénées, les pierres éboulées ne peuvent être évacuées avant le début du chantier pour des raisons de stabilisation des structures non effondrées.

Les murs communaux seront reconstruits en premier lieu afin de restaurer la stabilité du chemin, et permettre ainsi de débiter la restauration de la muraille.

Nous avons demandé à plusieurs entrepreneurs régionaux des devis de reconstruction des murs communaux et de la muraille. Actuellement, nous sommes en possession de trois réponses et attendons les derniers devis.

La muraille est située dans un Site Classé au Patrimoine de France. Ce classement offre l'avantage de protéger l'architecture et l'harmonie du patrimoine et de ses alentours. Cependant, cela impose certaines contraintes et notamment de faire valider par les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine les techniques de reconstruction et les matériaux utilisés. Le dossier passant par les arcanes de l'administration, le délai de réponse peut prendre plusieurs mois.

Face à l'ampleur de cette catastrophe naturelle et à son caractère inattendu, nous ne sommes actuellement pas en possession des fonds estimés par les premiers devis de reconstruction. Cependant, nous le réitérons, nous mettons un point d'honneur à restaurer à l'identique la muraille et sommes à la recherche de toutes les possibilités de financements.

Nous sommes régulièrement en communication avec la Mairie. N'hésitez pas à prendre contact avec nous et/ou avec la Mairie pour toute question ou information officielle.

Famille LAMBORELLE

Alain, Martine, Sandrine, Pierre



Communauté de Communes du Cordais et de la Causse
Service Développement durable
33 promenade de l'Autan
81170 Les Cabannes
0563563046
dvt.durable.4c@orange.fr

Les Cabannes, le 23 septembre 2014

OBJET : Diagnostic des pneus usagés à collecter

Affaire suivie par Aurélie Daimon

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes du Cordais et de la Causse (4C), dont l'une des missions est la protection et la mise en valeur de l'environnement, souhaite lancer un diagnostic d'évaluation du gisement des pneus usagers à collecter sur son territoire, l'agriculture ayant longtemps servi d'exutoire pour ces déchets qui sont facteurs de pollution à divers niveaux.

Afin de définir l'opportunité de mettre en place une collecte de pneumatiques usagers ainsi que les modalités pratiques et financières, il nous semble indispensable dans un premier temps d'en évaluer le gisement.

La participation de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire à cette enquête nous paraît primordiale pour évaluer au mieux l'opportunité d'une telle opération ; merci donc de nous retourner le document joint par courrier ou par mail **avant le 31 octobre 2014.**

Soucieux de répondre au plus près à vos besoins, nous vous remercions par avance pour votre participation. Nous tenons à préciser que si l'étude venait à conclure la faisabilité d'une telle collecte, seules les demandes des agriculteurs qui auront répondu à ce questionnaire seront traitées.

Nous vous informons qu'un comité de pilotage vient de se monter sur cette thématique, regroupant la FDCUMA, le CPIE, le CONSEIL GENERAL, LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE, l'ADEME et les collectivités. L'idée étant de travailler de concert afin qu'aboutisse un tel projet mais également de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers au niveau départemental.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-David ROOCKX
1^{er} vice-président



P.J. : Le diagnostic des pneus usagers à compléter et retourner.



DIAGNOSTIC DES PNEUS USAGERS

Nom / Prénom :
Adresse de l'exploitation:
Adresse de collecte des pneus (si différente).....
Commune :
Type d'exploitation :
Tel. :
Mail. :@.....
Actif : OUI / NON (rayer la mention inutile)

1- Si la Communauté de Communes du Cordais et du Causse devait se lancer dans un programme de récupération et de valorisation des pneus usagers, seriez-vous intéressé pour y participer ?

OUI / NON (rayer la mention inutile)

2- Afin d'évaluer au plus juste le nombre de pneus à éliminer, merci de renseigner le tableau ci-dessous en essayant d'être le plus précis possible:

DESIGNATION	NOMBRE
Pneus voitures	
Pneus remorques, poids lourds	
Pneus de diamètre supérieur à 1,60 m	

3- Les pneus en votre possession sont-ils équipés de jante ? Si oui, merci de nous préciser la quantité jantée

OUI / NON (rayer la mention inutile) Quantité :

4- Les pneus à éliminer sont-ils « propres » ou souillés (terre, cailloux, branches) ?
.....

MOTS MÊLÉS

W G U C W T C L R M R E L U
 H X S T H R C G E R P Y W G
 R C P Z E A O H C I R E J A
 E H A A L N L N O S B U P W
 N A U C U S L Y N L I J D X
 C N V H O F E A C R E D R P
 O G R E F O C R I E N T U A
 N E E E F R T U L N S L E R
 T M S W U M E C I N Y T H D
 R E D H J A U L A O R S C O
 E N W Y E T R W T D I A E N
 R T W V S I Z Z I H C C P N
 I T G B U O S N O B H O S E
 K X Q S S N I L N V E A P R

BIENS
 CHANGEMENT
 COLLECTEUR
 DONNER
 FOULE
 JERICHO
 JESUS
 PARDONNER
 PAUVRES
 PECHEUR
 RECONCILIATION
 RENCONTRER
 RICHE
 TRANSFORMATION
 ZACHEE

SUDOKU - FACILE

3		5	8		4			
	8	1		6	7		5	4
2							1	7
		3			9		8	1
		8				4		
1	4		3			7		
6	3							8
8	5		1	3		9	4	
			9		8	5		6

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. Fax : 05.63.56.33.08

mairiedemilhars@wanadoo.fr

Ouverture mairie : Lundi, Mardi et Vendredi : de 8h30 à 12h30

AUTRES SERVICES

La Poste – Office de Tourisme : Tél 05.63.56.36.90

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00

Boulangerie Vedel Ambulant : 05.63.65.46.33

Le Mardi, Jeudi et Dimanche à 10h15 place de mairie

Médiathèque de Vaour : Tél 05.63.45.01.84

Permanences au Bar Associatif La Croix d'Alric à Milhars

Les jeudis 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2014 (de 14h30 à 15h30)

Transport à la demande :

Taxi Cordais Mr Anthony BELLENGER Tél : 06.22.42.72.11

Assistante sociale :

Les assistantes sociales sur le secteur de Cordes-Vaour effectuent leur permanence au Centre Social Cordes-Vaour le mercredi matin, sur RDV au 05.63.77.31.00

Centre Social Cordes-Vaour :

Maison de la communication – 33, promenade de l'Autan 81170 Les Cabannes

Tél : 05.63.56.11.98

Communauté des Communes du Cordais et du Causse 4C

Tél : 05.63.56.07.02

Gare Cordes-Vindrac :

Tél : 05.63.56.05.64

La gendarmerie de Vaour ferme avec le départ du chef Vigne. Le départ du Chef de la gendarmerie de Vaour, et de son épouse, pompier volontaire, marque la fermeture de la gendarmerie de Vaour.

Nous déplorons cette initiative et avons adressé une lettre au Ministre de l'Intérieur, faisant part de l'opposition ferme et résolue à la suppression de la gendarmerie de Vaour. Ce canton de 1800 habitants, fragilisé par une désertification déjà avancée, sera très prochainement impacté par le redécoupage cantonal.

Si un effort global doit être entrepris pour réduire le déficit public, les coupes budgétaires ne doivent cependant en aucun cas être consenties au détriment de la sécurité de nos concitoyens et des moyens alloués à ceux qui sont en charge de l'assurer. Le secrétaire du Ministre de la Défense nous a informé par courrier que notre requête est à l'étude.

Retrouvez sur le site du Village de Milhars –Tarn, à l'adresse : www.milhars.com, de nombreuses informations sur les Activités, le Patrimoine, l'Histoire du village, des Biographies de personnes qui se rattachent au village et autres récits autour de Milhars.

Le bulletin municipal sera mis en ligne sur ce site et pourra être consulté par tous ceux qui n'auront pas reçu le bulletin municipal en version papier dans leur boîte aux lettres. Dites-le à vos proches, à vos amis qui sont intéressés par l'évolution de notre commune.

La commission Communication.